

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 853-2018

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, le règlement no 853-2018 abrogeant et remplaçant le règlement no 652-2011 relatif au traitement des élus municipaux.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 17 janvier 2019.



Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 17 janvier 2019.



Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière